



**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
Année 2010**

DEMANDEUR(S) :

NOM : Prénoms :

Raison sociale ou profession:

.....

Adresse complète :

.....

Téléphone : Portable :

ADRESSE DE L'OCCUPATION (remplir un imprimé par lieu) :

.....

.....

NATURE DE L'OCCUPATION : (Cochez la case correspondante)

Etalage, préciser l'objet de la vente :

Autre, préciser le type d'installation et l'objet de la vente :

Quantification de l'occupation en m² soitm de longueur etm de largeur.

(Plan de situation)

Raccordement et fourniture **Electricité**

PERIODICITE DE L'OCCUPATION : (Cochez la case correspondant à votre choix)

à la journée (s) **Date :**

au mois

à l'année

OBLIGATIONS DU DEMANDEUR :

Le demandeur s'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public, conformément à la délibération n° 2010/04 du 25 janvier 2010.

Toute autorisation d'installation sur le domaine public est délivrée à titre précaire et révocable.

Le demandeur s'engage, le cas échéant, à respecter la réglementation locale relative aux étalages sur la voie publique.

PIECES A FOURNIR :

N° d'enregistrement au registre du commerce, ou extrait K bis, ou numéro d'immatriculation au répertoire des métiers.

Références du contrat d'assurance (responsabilité civile, en cours de validité).

Toute fausse déclaration sur cet imprimé entraînera la nullité de la demande.

**Tarifs des droits de stationnement et d'occupation temporaire de la voie publique
Délibération n° 2010/04 du 25 janvier 2010**

DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT	Tarifs 2010 en euros
FETES LOCALES tarifs journaliers	
- le m ² de 0 à 100 m ²	0,50
- au-dessus de 100 m ² et par m ² supplémentaire	0,20
FETE DU 14 JUILLET tarifs journaliers	
- le m ²	1,00
PETITS CIRQUES (jusqu'à 200 m²) tarifs 4 jours	
- par m ²	1,80
EXPOSITIONS, ANIMATIONS ET MENAGERIES tarifs journaliers	
-de 1 à 25 m ²	30,00
- de 25 à 50 m ²	80,00
- au-dessus de 50 m ² et par m ² supplémentaire	0,40
OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL	
-Trottoirs - étalages, par an et par mètre linéaire	20,00
-Trottoirs - étalages, par jour et par mètre linéaire	0,40
-Parc de la mairie par m ² et par jour	2,00
-Parc du lac bleu par m ² et par jour	1,60
-Places publiques, squares, espaces-verts, par jour et par m ²	1,50
-Places publiques, squares, espaces-verts, Stand et autres étalages, par jour et par mètre linéaire	1,00
- Expositions de véhicules par unité et par an (concessionnaires automobiles)	40,00
TERRASSES DE CAFE	
- sur trottoir par an et par m ²	7,50
- sur parking ou places de stationnement par an et par m ²	10,50
- installation de bungalows et type mobil home commercial par mois et par m ²	6,00

Tarifs des frais de raccordement et fourniture d'électricité
Décision n° 09.03.Ad.21 du 31.03.2009

- raccordement et fourniture ELECTRICITE	prix du kilowatt heures en vigueur, fixé par E.D.F.
--	--

A, le
 Signature du demandeur

Cadre réservé à l'administration

Demande enregistrée le :

N° d'enregistrement : AOT/

Redevance (article L2125-1 du code général des propriétés des personnes publiques)

Occupation soumise à paiement d'une redevance

Si oui, montant total :

Occupation à titre gracieux

Si oui, motif :

Formulaire à retourner, accompagné des pièces à fournir, à :

Service des occupations domaniales
Mairie de Léognan, 33850 LEOGNAN
Tel : 05.57.96.00.40 – Fax : 05.57.96.00.41
contact@mairie-leognan.fr